



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/02/2017

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

2017-004937

1. Intitulé du projet

Lotissement LES SEIGNES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CAMELIAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SANGALLI JULIEN, LAURENT, gérant

RCS / SIRET

| 3 | 3 | 0 | | 6 | 1 | 9 | | 9 | 5 | 6 | | 0 | 0 | 0 | 3 | 7 |

Forme juridique

S.A.R.L.

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement y compris ceux donnant lieu à un permis d'aménager, un permis de construire, ou à une procédure de zone d'aménagement concerté.	Le lotissement en projet présente un terrain d'assiette cumulé de 7,3 hectares et possède une SHON estimée à 26 000 m ² . Avec une SHON comprise entre 10 000 et 40 000 m ² , et un terrain d'assiette inférieur à 10 ha, il est soumis à la procédure de "cas par cas".

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'opération comporte la réalisation d'un lotissement comprenant des habitations de type pavillonnaire et des logements en petits collectifs, la création des voiries et des zones de stationnement, ainsi que l'aménagement des espaces verts (comportant la rétention et les jardins familiaux). Le projet prévoit également la création des réseaux humides (réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales) et secs (réseaux électriques, de télécommunications, fibres optiques et éclairage public) nécessaires au bon fonctionnement du lotissement. Ces derniers seront réalisés en extension des réseaux existants à proximité et desservant les zones urbanisées actuelles.

4.2 Objectifs du projet

Le projet de lotissement répond à la demande croissante en logements de l'Aude et notamment sur les basses plaines de l'Aude. La commune de Coursan est située dans l'aire urbaine de Narbonne à environ 4 km en direction du Nord-Est. Ce programme s'articulera pour cela autour de logements individuels et collectifs. Ce projet revêt donc un intérêt public du fait de sa nature sociale et économique.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La création du lotissement va consister :

- dans un premier temps à la libération des emprises nécessaires à sa réalisation : défrichage et décapage des surfaces sous emprise, pendant la période allant de mi-août à mi-novembre, afin d'éviter la période la plus sensible pour les espèces animales (reproduction et élevage des jeunes, léthargie hivernale, etc.) ;
- dans la continuité des travaux précitées :
 - à l'aménagement des voiries, des aires de stationnement ;
 - à l'installation des réseaux secs et humides et à leur connexion aux existants ;
 - à la création de la rétention ;
 - à la réalisation des espaces verts ;
 - à la construction effective des lots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet dans sa phase d'exploitation consiste au fonctionnement conventionnel d'une zone résidentielle. Son organisation fonctionnelle sera aisément rattachable aux secteurs urbains limitrophes au Nord et à l'Ouest puisque le projet se situe en continuité d'urbanisation.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après la loi sur l'eau au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'Environnement :

Rubrique 2.1.5.0. : Rejet des eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

- 1) Supérieure ou égale à 20 ha (autorisation)
- 2) Supérieure à 1ha mais inférieure à 20 ha (déclaration)

Le projet est soumis à déclaration Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0.

Rubrique 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais

- 1) La zone asséchée ou mise en eau est supérieure ou égale à 1hectare (autorisation).
- 2) La zone asséchée ou mise en eau est supérieure à 0,1ha, mais inférieure à 1 hectare (déclaration).

Le projet est soumis à autorisation Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 3.3.1.0.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface..... :	72 877 m ²
Surface de plancher..... :	26 000 m ²
Surface voirie..... :	8 439 m ²
Surface espaces verts..... :	14 134 m ²
Surface rétention..... :	8 085 m ²
Potentiel parcelles..... :	101 parcelles

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit "Las seignes" sur la
commune de Coursan

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 3° 0 3' 3 7 " E Lat. 4 3° 1 3' 3 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une zone réglementaire ou scientifique. La ZNIEFF de type 1 "Cours inférieur de l'Aude" est située à environ 1 km au Nord du projet de l'autre côté du village de Coursan.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par une zone humide élémentaire surfacique potentielle identifiée dans le cadre de l'inventaire départemental. A ce titre il a été réalisé une expertise permettant la réalisation d'une cartographie des zones humides avérées selon la méthodologie de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108. Cette étude est jointe en annexe.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Coursan possède un PPRN du 08/09/2008 modifié. Le secteur est compris dans les zones Ri4 (secteur constructible soumis à certaines prescriptions) et Ri3 (secteur non urbanisé dans les champs d'extension des crues, toute construction susceptible de perturber l'écoulement ou d'aggraver les risques est interdite). Les installations se répartissent au sein de ses zonages de de la façon suivante : - En zone Ri4, la partie du lotissement comprenant l'urbanisation ; - En zone Ri3, la rétention ainsi que les jardins familiaux.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne mentionne aucun site ou sol pollué sur la commune de Coursan.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné, limitrophe avec la ZRE de l'Aude médiane : AP n°2011-11-1321 du 10 août 2010 sur la commune de Narbonne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 1,1 km au Sud du Site d'Intérêt Communautaire FR9101436 "Cours inférieur de l'Aude" et à 2,7 km de la Zone de Protection Spéciale FR110080 "Montagne de la Clape".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe à 2,3 km au Sud du Site Inscrit SI1968122001 "Massif de la Clape (reliquat_SI)" et à 2,6 km du Site Classé SC1973030901 "Le massif de la Clape".

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des Informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun forage n'est prévu au sein de la zone de projet. Le lotissement sera raccordé sur le réseau de distribution d'eau potable existant pour les besoins de la nouvelle population. La commune de Coursan est alimentée par un puits de captage dans la nappe alluviale en bord de l'Aude avec une sécurisation depuis l'usine de traitement Pech de Labade.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun rejet direct n'est prévu dans les eaux souterraines. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées par un bassin de rétention/décantation avant rejet dans le réseau hydrographique communal.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en continuité urbaine Sud Sud-Est de la commune de Coursan. Les parcelles concernées sont essentiellement des parcelles agricoles (vigne et culture de plein champ) et enfrichées. Le projet est ainsi susceptible d'engendrer des perturbations sur la faune et la flore ordinaire des espaces péri-urbains, soit la faune commensale de l'homme. Aucun élément de la trame bleue n'est impacté, le projet en continuité immédiate de l'urbanisation existante aura une incidence faible sur la trame verte en liaison avec la matrice agricole. En ce sens, le projet n'a qu'une incidence limitée sur la biodiversité ordinaire et ne présente pas d'impacts importants, que ce soit sur les habitats ou pour les espèces (peu de potentialités aux vus des surfaces en jeu et du positionnement de la zone).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement seront collectées par un réseau pluvial jusqu'à un bassin de rétention permettant leur traitement avant rejet dans le réseau hydrographique. Ce traitement sera complété par l'auto-épuration naturelle jusqu'à l'exutoire final dans l'Aude, le site Natura 2000 le plus proche (SIC FR9101436 - Cours inférieur de l'Aude). Ainsi on peut conclure en l'absence d'impacts sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne concerne pas de périmètres de zones d'inventaire et de protection. Les eaux de ruissellement seront collectées par un réseau pluvial jusqu'à un bassin de rétention permettant leur traitement avant rejet dans le réseau hydrographique.</p> <p>Ce traitement sera complété par l'auto-épuration naturelle jusqu'à l'exutoire final dans l'Aude qui est une ZNIEFF de type 1.</p> <p>Ainsi on peut conclure en l'absence d'incidences du projet sur cette ZNIEFF.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet, d'une superficie de 7,3 ha, concerne des parcelles essentiellement agricoles en friches ou utilisées en viticulture et plein champ.</p> <p>Il y a donc consommation d'espaces agricoles. On notera cependant que l'usage des sol restera inchangé sur le secteur d'aménagement des jardins familiaux d'une emprise de 8000 m².</p>
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>La commune est concernée par le risque transport de marchandises dangereuses. Le projet se situe respectivement à 660 m et 1 km à l'Est des principaux axes terrestres de transport de marchandises que sont la RD6009 et de la voie de chemin de fer.</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet est concerné par les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séisme : zone de sismicité 2 - Inondation : zone Ri4 et Ri3 - Retrait-gonflement des argiles : aléa faible <p>Le PPRI a bien été pris en compte, la partie urbanisée du projet est ainsi positionnée en zone Ri4 en dehors des zones de crues de forte probabilité, le reste de l'aménagement constitué de la rétention et des jardins familiaux est situé en zone Ri3.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être à l'origine de nuisances sonores. Celles-ci seront temporaires et respecteront les normes réglementaires en terme d'émissions sonores. Ces dernières seront ainsi limitées et non significatives pour être assimilées à une véritable nuisance sonore.</p> <p>En phase d'exploitation, le lotissement ne sera pas à l'origine d'émergences sonores supérieures à celles des zones urbaines limitrophes.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase de chantier, les travaux d'aménagement du lotissement peuvent être sources d'odeurs. Il s'agit essentiellement des résidus atmosphériques des huiles et hydrocarbures liés à l'utilisation des engins de chantier. Cet impact est temporaire et négligeable car trop diffus pour constituer une gêne aux riverains ou à l'environnement. De plus, les conditions climatiques, avec des vents dominants de secteur Nord-Ouest, vont faciliter la dispersion en direction de zones non habitées.</p> <p>Le projet se situe à 1,4 km de la station d'épuration communale de Coursan et ne sera donc pas impacté par d'éventuelles nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase de chantier, il est probable que les travaux occasionnent ponctuellement des vibrations via les engins de chantier. Cet impact est temporaire et localisé.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>L'éclairage public et éventuellement les luminaires privés des habitations, seront sources d'émissions lumineuses. Il ne s'agit pas de nuisances importantes pour les résidents ou la faune car diluées au sein du territoire bâti existant de la commune de Coursan.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En phase de chantier, la circulation des engins peut générer des poussières et leur fonctionnement sera source de rejets polluants. Ces rejets sont peu évitables, temporaires et non notables pour l'environnement.</p> <p>En phase d'exploitation, il y aura un accroissement du parc automobile et de la circulation consécutive à l'afflux de nouveaux résidents. Cet apport est une conséquence directe de l'évolution démographique à l'échelle de la commune de Coursan mais reste négligeable à l'échelle globale.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>L'imperméabilisation générée par le lotissement sera compensée par la création d'un réseau de collecte des eaux de ruissellement dont l'exutoire sera un bassin de rétention dimensionné selon les préconisations des services de l'état (MISE 11). Le rejet, après traitement de ces eaux au sein du bassin de rétention, sera réalisé dans le réseau pluvial existant en limite Nord du lotissement.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet va générer un volume d'eau usées du fait de l'accueil de nouveaux habitants. Ces eaux usées seront collectées par un réseau d'assainissement séparatif jusqu'à la station d'épuration communale où elles seront traitées avant rejet dans le canal de Sainte Marie.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les habitants du futur lotissement vont générer des ordures ménagères issues classiquement d'un secteur résidentiel, dont la collecte et le traitement seront intégrés dans la gestion actuelle des déchets ménagers et assimilés de la commune de Coursan.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet se localise en dehors de tout périmètre de protection de Monument Historique, de site inscrit ou classé.</p> <p>A noté la présence au Sud à 2,3 km du Site Inscrit SI1968122001 "Massif de la Clape (reliquat_SI)" et à 2,6 km du Site Classé SC1973030901 "Le massif de la Clape".</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet qui se développe sur des parcelles agricoles est composé des 3 secteurs distincts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le bâti en continuité immédiate de l'urbanisation existante ; - la rétention des eaux pluviales du secteur ; - les jardins familiaux. <p>Il y a donc modification pour partie de l'usage des sols avec l'aménagement urbain comprenant la partie bâtie et le bassin de rétention, par contre pour le secteur occupé par les jardins familiaux l'usage des sols restera inchangé.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Dans le cadre de la réalisation du dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau il sera défini des mesures de compensation vis à vis de la destruction des zones humides identifiées dans le cadre de l'étude annexée au présent Cerfa. Ces mesures respecteront les prescriptions du SDAGE Rhône Méditerranée.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet devrait être dispensé d'étude d'impact pour les raisons suivantes :

- le projet répond notamment à des objectifs sociaux ; (40% minimum)
- le projet n'a pas d'incidences sur les zonages ZNIEFF et sur le réseau NATURA 2000 ;
- le projet s'insère en continuité urbaine ;
- le projet fera l'objet d'un dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 2 : Annexe cartographique

Localisation géographique au 1/25000°
Localisation sur photo aérienne au 1/2500°
Localisation cadastrale 1/2500°
Occupation des sols (01/2017) au 1/4000°
Zonages d'inventaire au 1/25000°
Zonages de protection au 1/25000° (2 planches)
Sites classés et inscrits au 1/5000°
Zones humides inventaire départemental 1/5000°
Extrait du PPRI au 1/2500°
Plan de masse au 1/1250°

Annexe 3 : Reportage photographique

Annexe 4 : AMENAGEMENT DU SECTEUR LAS SEIGNES - Détermination des superficies des Zones Humides (CRBE Février 2017).

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



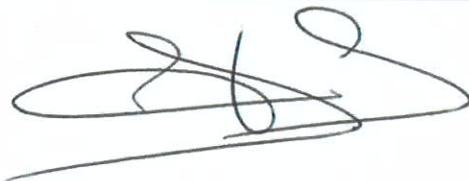
Fait à

Narbonne

le,

17/02/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus